



Montreuil, le 09/06/2020

COMMUNIQUE CAP A

SUITE A LA PUBLICATION

DU MOUVEMENT DE MUTATION

Le mouvement de mutation des inspecteurs des finances publiques est sorti ce lundi 8 juin 2020.

Cette année, 1534 demandes de mutation ont été déposées (3336 l'année dernière, soit une baisse de plus de 50% !), tant au mouvement général que pour des postes au choix. Ce chiffre, qui était déjà en baisse constante sur les 4 dernières années, chute encore plus considérablement cette année du fait de la départementalisation et de la généralisation des délais de séjour.

L'administration peut donc se targuer à peu de frais d'un fort taux de satisfaction. La plupart des agents préfèrent rester sur leur chaise (tant qu'elle existe !) plutôt que s'aventurer dans une démarche aléatoire aussi bien géographiquement que pour la structure !

L'opacité et le fait du prince qui président à l'élaboration du mouvement dans les DNS et à la centrale, que la CGT dénonce depuis des années gagne peu à peu le mouvement général.

Certes des règles existent encore, en particulier celle de l'ancienneté administrative. Mais comment savoir si elles sont respectées quand le contrôle des représentants du personnel n'existe plus ?

L'administration ne respecte même pas les engagements à minima qu'elle avait pris pour faire avaler la pilule de la suppression des CAP ! Ou sont les tableaux de classement des demandes des agent-e-s par direction qui devaient être diffusés la veille de la sortie du mouvement ?

À ce jour, les agent-e-s de la DGFIP n'ont aucun moyen de vérifier s'ils ou elles n'ont pas été lésé-e-s ou si l'ensemble des situations particulières ont été prises en compte (rapprochement externe , CIMM, etc).

Les élu-e-s en CAP, jusqu'à l'année dernière avaient les documents qui permettaient de contrôler le respect des règles dans l'élaboration des mouvements et avaient une visibilité sur la répartition des emplois dans les différentes directions.

Ce sentiment d'opacité est accentué par le télescopage des mouvements des titulaires et des stagiaires qui nuit encore, s'il était besoin, à la lisibilité de l'ensemble, et suscite un légitime sentiment d'injustice chez les collègues.

La direction générale propose une réunion informelle le 11 juin pour évoquer les dossiers les plus « sensibles ». La CGT demandera des réponses et des éléments d'analyse, en particulier les tableaux de classement par département à l'ancienneté administrative, ainsi que la situation des effectifs par direction pour connaître la situation de l'emploi en catégorie A.

Nous profiterons de cette rencontre pour exiger une fois de plus l'appel dans l'intégralité des lites complémentaires, tous concours confondus.

La CGT Finances Publiques revendique des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible : géographique sur une résidence (au sens de la commune ou de l'arrondissement sur Paris, Lyon et Marseille) et fonctionnelle sur une mission/structure. Elle revendique également le retour à un mouvement unique titulaires/stagiaires ou ces derniers prendraient rang en fonction de leur reclassement.

Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules instances garantissant la transparence pour les agent-e-s sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.

Vos élus nationaux restent à votre disposition.

👉 N'hésitez pas à nous contacter sur la boîte : elusa@cgt.fr